

Communiqué de presse

Votation populaire fédérale du 25 novembre 2018

GastroSuisse en faveur d'une protection efficace contre les abus sociaux

GastroSuisse invite à voter «OUI» à l'adaptation du droit des assurances sociales. La modification de la loi permet de lutter de manière systématique contre la fraude à l'assurance. Par contre, la plus grande association patronale de l'hôtellerie et de la restauration rejette les initiatives pour l'autodétermination et pour les vaches à cornes.

Le 25 novembre, les votants se prononceront sur le référendum visant à modifier la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales. GastroSuisse soutient ce changement, qui crée une base légale pour la surveillance des assurés sociaux. Les assurances sociales sont un pilier important de la société. Le recours abusif aux prestations d'assurance fait grimper les coûts et pèse donc sur les salariés qui paient des primes. Lutter efficacement contre les abus est également dans l'intérêt des bénéficiaires honnêtes. Si on ne le fait pas, on risque de faire peser des soupçons généralisés sur l'ensemble des bénéficiaires de prestations. De plus, l'abus social fait fondre les fonds destinés aux bénéficiaires légitimes de ces prestations. La surveillance des assurés est donc nécessaire et adaptée dans des cas exceptionnels justifiés et en dernier recours. Casimir Platzer, président de GastroSuisse et hôtelier à Kandersteg, en est convaincu: «Le modèle crée plus d'équité dans l'aide sociale. Depuis 2009, la surveillance secrète s'est avérée être un moyen efficace de lutter contre les abus. Dans le passé, cela a permis d'économiser environ 80 millions de francs par an.»

Les initiatives pour l'autodétermination et pour les vaches à cornes sont inutiles

La fédération est convaincue que l'adoption de l'initiative pour l'autodétermination nuit à la place économique suisse. L'initiative met en danger des accords internationaux de la Suisse, dont le contenu est pertinent pour l'économie. Or, en tant qu'économie nationale fortement interconnectée et orientée vers l'exportation, la Suisse est tributaire de la sécurité juridique et de la stabilité de sa politique étrangère. En outre, le Conseil fédéral a déjà fait sienne une préoccupation centrale de l'initiative et a soumis à consultation un amendement constitutionnel. Celui-ci prévoit l'ancrage d'un référendum obligatoire pour les traités internationaux de nature constitutionnelle. Cela renforce la participation du peuple aux traités internationaux. La fédération rejette également l'initiative pour les vaches à cornes. L'agriculture respectueuse des animaux est encouragée aujourd'hui déjà. La Confédération a l'obligation constitutionnelle de promouvoir des formes de production particulièrement respectueuses des animaux. L'adoption de cette initiative limiterait le champ d'action de la politique.

GastroSuisse est la Fédération de l'Hôtellerie et de la Restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche depuis plus de 125 ans. Environ 20 000 membres (dont quelque 2500 hôtels), organisés en 26 associations cantonales et en quatre groupements sectoriels, appartiennent actuellement à la plus grande fédération patronale de l'hôtellerie-restauration.

Zurich, le 2 novembre 2018

Contact: GastroSuisse, Casimir Platzer, Président
Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch